Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des Sols

1 2

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, 学会计解设计可容别的可容别的形式。ATEX知识 D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céli后的公外的信息性能; 网络路拉里 BINARDAN 程序结合的 COLSAND 23 urent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI(représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD(représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC(représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représentée par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représentée par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE(représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU(représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON(représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA(représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS(représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Prend acte

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial de Boucle Nord de Seine - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et développement durables (PADD).

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L. 5219-2 et L. 5219-5,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12;

Vu le décret n° 2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territoriale dont le siège est à Gennevilliers ;

Vu la délibération n° 2021/S03/001 du Conseil territorial de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 15 avril 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1:

Prend acte de la tenue ce jour en séance du débat, sans vote, portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 5 (06/23 Affiché le 5 (06/23 Exécutoire le 5 (06/23 Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 2 juin 2023